

Chers membres et famille,

Le 30 avril 2008 s'est tenue la 75ème assemblée générale de l'association.

Sur 790 personnes convoquées 297 étaient présentes, dont 216 propriétaires et 81 jardiniers. L'assemblée s'est tenue dans le calme et a approuvé tous les rapports statutaires présentés.

Le plus grand problème qui se pose actuellement est celui du groupement de La Forêt.

En effet, comme vous le savez certainement, un plan localisé de quartier a été adopté en 1994. Il prévoyait la construction de deux immeubles construits en partie sur le groupement.

Suite aux offres de rachat de la Ville certains propriétaires n'appartenant pas à l'AGCT ont vendu leur bien.

Une fondation a décidé de réaliser le plan localisé de quartier.

L'assemblée générale a décidé de donner au comité central la possibilité de négocier avec les propriétaires de La Forêt voulant partir, à des conditions acceptables pour eux.

Ces négociations se feront individuellement.

GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail s'occupant du PL 9557 concernant un droit de réméré indéterminé se réunit une fois par mois et terminera son travail en septembre.

Un consensus semble vouloir se dessiner. Consensus qui, nous l'espérons vivement obtiendra l'aval de l'assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée en temps utile pour voter le projet.

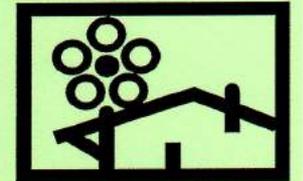
75ème ANNIVERSAIRE

Le 75ème anniversaire de l'association sera fêté le 27 septembre à la salle communale du Lignon. Plusieurs informations vous sont déjà parvenues à ce sujet. Venez nombreux afin de montrer par votre présence, votre participation, que les membres du Comité d'organisation n'ont pas travaillé pour rien. Merci pour eux.

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous pour faire la fête en septembre.

Bulletin de l'Association Genevoise du Coin-de-Terre
Case postale 422 - 1214 Vernier - Rue du Village 62
Tél. 022 782 02 92 - Fax 022 782 04 13
E-mail: coindeterr@bluewin.ch

DE TERRE
COIN
INFO



JUILLET 2008

Lors de l'assemblée générale Monsieur Stucki a fait la proposition orale de consacrer une partie du budget de la fête du 75ème à une oeuvre d'entraide. J'ai aussitôt indiqué que la décision finale revenait aux membres.

Le comité central du mois de mai a été d'accord pour que la différence entre le budget et les dépenses réelles soit versée à une oeuvre restant à définir.

Je vous demande donc de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-dessous afin que nous puissions tenir compte de votre opinion. Vos propositions seront les bienvenues.

Je vous remercie d'avance de votre collaboration.

Nom

Prénom

Groupement

déclare par la présente être d'accord/ne pas être d'accord avec la proposition de verser, à une oeuvre de bienfaisance, une somme correspondant à la différence entre le budget prévu et le coût final de la manifestation.

Signature: